

nautés font une concurrence désastreuse au commerce et à l'industrie. C'est là nécessairement, une coupable exagération. Il est impossible que le travail de ces communautés bouleverse à ce point le commerce et l'industrie de tout un pays. Cela n'a pas de sens.

« Si ces communautés religieuses n'existaient pas il faudrait taxer lourdement le commerce et l'industrie pour soutenir les hospices et les asiles. Heureux le pays qui a des communautés religieuses pour recueillir les vieillards, les orphelins, les infirmes, et malheur à ceux qui cherchent à soulever contre elles les préjugés et les passions populaires !

« On crie contre les communautés qui travaillent pour vivre et faire vivre leurs vieillards et leurs petits enfants, on demande qu'elles soient taxées. Si ces communautés ne travaillaient pas et vivaient d'aumônes, on crierait plus fort encore. Voilà l'esprit révolutionnaire.

« Enfin ce *Canada-Revue* annoncé que son directeur met à la disposition de ses abonnés seize cents volumes des auteurs en vogue. — Suit une liste de ces « auteurs en vogue. » Parmi les noms publiés, signalons ceux de Alexandre Dumas, (dont tous les romans sont à l'index), Emile Souvestre, George Ohnet, E. Richebourg, Pierre Zaccone, Guy de Maupassant. Ce sont de vrais empoisonneurs, de véritables assassins littéraires.

« Nous dénonçons le « Bibliothèque Gratuite » du *Canada-Revue* comme une œuvre souverainement malsaine ;

Que c'est après cela que la *Semaine Religieuse* de Québec a publié l'écrit dont le demandeur se plaint ; que cet écrit a été fait et publié ainsi sans malice, de bonne foi, dans l'intérêt public, qu'il n'est pas faux ni libelleux, qu'il ne contient pas de diffamation ; que le défendeur n'a pas répandu ni fait distribuer la dite *Semaine Religieuse* dans la cité et le district de Montréal ; que le défendeur n'a rien fait pour faire croire que le dit écrit a apparemment l'approbation de Son Eminence ; que le dit écrit n'a causé et ne cause aucun tort ni dommage au demandeur et ne lui en causera pas ; que le demandeur n'a pas été humilié ni blessé dans sa sensibilité, son honneur et ses biens ;

(A suivre.)

#### A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Inverness, le 19 ; à Sainte-Emmélie le 20 ; à Saint-Désiré le 22 ; à Saint-Malachie, le 24.—Monsieur l'abbé Maxime Piette, ancien curé de St-Bruno, décédé le 6 du courant à Boucherville, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf.